

## recours a effectuer sur une saisie attribuion bancaire

Par **jcaillard**, le **25/02/2009** à **18:07**

Bonjour, le vendredi 20 février 2009, j'ai constaté sur mon compte en banque via internet un prelevement de 300€ et un autre de 371€.

Je n'ai pas été averti auparavant, j'ai reçu une lettre d'huissier dans la boîte aux lettres le lundi 23 février, (datée du 20 du même mois) me prévenant de la saisie.

Je suis en dettes envers la CAF d'une somme importante, mais je paye tous les mois régulièrement une somme de 150€ suite à un accord avec la même CAF, qui devait attendre le résultat d'un jugement de révision de pension qui a été retardé à cause des grèves. et qui aura lieu le jeudi 26 février à Bordeaux.

Après maints déboires, j'ai retrouvé un emploi et fait preuve de bonne volonté afin d'épurer ma dette.

Est-ce normal que l'on me saisisse sans prévenir ?? et que puis-je faire svp